



Annulation contrat de location

Par **fredoune**, le **12/12/2009** à **01:00**

Bonjour,

je viens de signer il y a 2 jours un contrat de location sur lequel il n'est pas marqué de date d'entrée , j'ai verser la caution , or je viens d'apprendre que cette maison a été cambriolée 3 fois en 5 ans et que c'est pour cela que "les futurs ex locataires" s'en vont puis je annuler le contrat et recuperer mon chèque, c'est tres urgent merci de me répondre, cordialement.

Par **chris_idv**, le **13/12/2009** à **23:51**

Bonjour,

Non vous ne pouvez pas: vous avez signé un bail et vous êtes engagé désormais.

Salutations,